



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

n/réf : ECO1310983AS-NJ

Paris, le 15 avril 2013

Le Président

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Le projet de loi relatif aux Infrastructures et Services de Transports comprend la mise en œuvre d'une taxe au kilomètre sur le transport routier de marchandises, appelée « écotaxe poids lourd ».

La FNSEA a toujours considéré que l'activité agricole dans sa globalité devait être exonérée de cette taxe. En effet, l'activité dans les zones rurales est captive du réseau secondaire routier. Elle ne dispose pas ou très peu d'alternative modale. Le dispositif proposé se traduira donc par un alourdissement du coût du transport qui sera in fine supporté par les exploitants à travers le prix d'achat des intrants et le coût de la collecte des produits.

La compétitivité de l'agriculture française en sera encore un peu plus affectée, et l'application de cette taxe créera une distorsion de concurrence supplémentaire. Rappelons que l'écotaxe poids lourd en Allemagne ne s'applique qu'au réseau autoroutier, pour les véhicules de plus de 12 tonnes (contre 3,5 tonnes dans le projet de loi).

Par ailleurs, vous connaissez toutes les difficultés, voire l'impossibilité, pour le secteur agricole et agro-alimentaire de répercuter la hausse des coûts de production vers l'aval. Ni les transporteurs, ni la grande distribution, ni les consommateurs ne seront affectés : seuls les outils productifs supporteront la taxe, dont les exploitations agricoles.

Après les refus réitérés du gouvernement et des rapporteurs du projet de loi de prendre en compte nos propositions d'amendements, l'amendement adopté par l'Assemblée nationale le 11 avril dernier, qui exonère la collecte du lait, représente enfin une évolution positive du projet de loi. Cependant, il est incompréhensible que les arguments qui valent pour une production agricole ne soient pas valables pour une autre. C'est pourquoi, nous demandons à nouveau que toute l'activité agricole bénéficie de l'exonération de l'écotaxe poids lourd.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Xavier BEULIN



Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

n/réf : ECO1310985AS-NJ

Le Président

Paris, le 15 avril 2013

Monsieur Frédéric CUVILLIER
Ministre délégué en charge des Transports,
de la Mer et de la Pêche
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Le projet de loi relatif aux Infrastructures et Services de Transports comprend la mise en œuvre d'une taxe au kilomètre sur le transport routier de marchandises, appelée « écotaxe poids lourd ».

La FNSEA a toujours considéré que l'activité agricole dans sa globalité devait être exonérée de cette taxe. En effet, l'activité dans les zones rurales est captive du réseau secondaire routier. Elle ne dispose pas ou très peu d'alternative modale. Le dispositif proposé se traduira donc par un alourdissement du coût du transport qui sera in fine supporté par les exploitants à travers le prix d'achat des intrants et le coût de la collecte des produits.

La compétitivité de l'agriculture française en sera encore un peu plus affectée, et l'application de cette taxe créera une distorsion de concurrence supplémentaire. Rappelons que l'écotaxe poids lourd en Allemagne ne s'applique qu'au réseau autoroutier, pour les véhicules de plus de 12 tonnes (contre 3,5 tonnes dans le projet de loi).

Par ailleurs, vous connaissez toutes les difficultés, voire l'impossibilité, pour le secteur agricole et agro-alimentaire de répercuter la hausse des coûts de production vers l'aval. Ni les transporteurs, ni la grande distribution, ni les consommateurs ne seront affectés : seuls les outils productifs supporteront la taxe, dont les exploitations agricoles.

Après les refus réitérés du gouvernement et des rapporteurs du projet de loi de prendre en compte nos propositions d'amendements, l'amendement adopté par l'Assemblée nationale le 11 avril dernier, qui exonère la collecte du lait, représente enfin une évolution positive du projet de loi. Cependant, il est incompréhensible que les arguments qui valent pour une production agricole ne soient pas valables pour une autre. C'est pourquoi, nous demandons à nouveau que toute l'activité agricole bénéficie de l'exonération de l'écotaxe poids lourd.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Xavier BEULIN